

## Compte rendu multilatérale du 05 décembre 2025 Sur L' InSERRE ARRAS

Une réunion multilatérale s'est tenue le **vendredi 05 décembre 2025 à 16h00** concernant la future ouverture du nouvel établissement **InSERRE** (Innover par des Structures Expérimentales de Responsabilisation et de Réinsertion par l'Emploi), dont l'ouverture est, à ce jour, prévue pour **début novembre 2026**.

Dans le cadre de la campagne de mobilité des surveillants, surveillants brigadiers, brigadiers-chefs et majors expertise, **50 postes** ont été ouverts pour l'InSERRE d'Arras.

**Neuf postes supplémentaires** seront proposés lors de la prochaine campagne.  
Contrairement aux annonces précédentes, **les postes ne seront pas profilés**.

La **prise de fonction**, initialement prévue au **1er juillet 2026**, est finalement **reportée au 1er septembre 2026**, afin de garantir un renfort opérationnel dans les établissements d'origine des agents concernés durant la période estivale.

### Organisation du service

À ce jour, l'organisation détaillée du service est encore en construction. Les informations actuellement confirmées sont les suivantes :

- **Ouverture : 6h30**
- **Réintégration : 21h30**
- **Prises de service décalées prévues avec chevauchement d'équipes**
- **19 postes de jour à couvrir + 2 postes fixes + 4 agents de nuit**
- **Pause méridienne de 45 minutes non rémunérée**, les agents n'étant pas à disposition de l'établissement durant celle-ci
- **Polyvalence attendue** des agents sur l'ensemble des postes

Le **SPS-CEA** a interrogé la direction sur la gestion des extractions médicales, notamment la présence d'une **ELSP**.

La réponse apportée est **claire : il n'y aura pas d'ELSP** sur l'InSERRE.

D'autres solutions sont actuellement à l'étude.

### Procédures disciplinaires

L'établissement n'étant pas doté d'un quartier disciplinaire, **l'échelle des fautes restera identique**, mais les **sanctions seront révisées**, avec pour peine maximale le **confinement en cellule**.

En cas de faute grave, **deux cellules d'attente sécurisées** permettront de mettre en œuvre un **régime de mise en prévention**, lorsque la situation l'exigera.